

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 84 (1996)

Heft: 3

Artikel: Après le Congrès, les actes

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-280913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 04.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONGRÈS SUISSE DES FEMMES

LE TRAVAIL COMMENCÉ SERA POURSUIVI

Présidente du 5^e Congrès suisse des femmes, Christiane Langenberger laisse glisser le flot de critiques qui n'a pas manqué de déferler sur elle et d'autres organisatrices face à l'abondance des résolutions parfois provocatrices adoptées en ce dimanche 21 janvier 1996. «*On nous a traitées de fofolles ignorant les fondements même de l'économie, surtout depuis la droite de l'échiquier politique, note-t-elle. Or, ce Congrès a été celui des femmes de la base qui ont posé leurs espoirs, leurs revendications, leurs utopies sur la table. Le slogan du congrès, c'était «L'avenir au féminin», l'expression des visions de femmes qui entendent être parties prenantes de l'avenir de la Suisse.* Et de rappeler que ce Congrès n'était pas une assemblée de délégués ou un congrès de parti politique, mais une rencontre entre femmes qui ont la volonté d'ouvrir la Suisse sur le monde, de créer de meilleures conditions de vie et de travail, de mettre à jour la sécurité sociale et de lutter contre la violence sous toutes ses formes.

Reste à ne pas décevoir l'immense espoir que les participantes ont placé dans ce 5^e Congrès.

Lors de la session de mars, la poignée de parlementaires fédérales qui ont participé aux travaux du congrès vont se lancer dans le lobbying, que ce soit par des contacts informels avec leurs collègues des Chambres ou par le canal du groupe des femmes parlementaires qui tiendra séance sous la présidence de l'écologiste lucernoise Cécile Bühlmann. «*L'idée, explique Christiane Langenberger, conseillère nationale, vaudoise et radicale, c'est de proposer au parlement de dresser un plan d'ac-*

tion, afin de mettre en œuvre certaines des résolutions votées au Congrès et qui ont été soigneusement préparées au sein des forums. Elle cite en vrac la ratification de conventions internationales, à l'exemple de celle qui concerne les droits des enfants, l'élaboration de lois cadres, respectueuses du fédéralisme, en vue de soutenir les maisons qui hébergent femmes et enfants victimes de violence, ou de prévoir le versement d'allocations pour enfants dans un souci d'égalité de traitement.

Parallèlement, les parlementaires fédérales comptent instituer des groupes de travail hors parti avec le concours des milieux économiques, des entreprises, des syndicats, des associations féminines, afin de rechercher des solutions pratiques pour changer les modes de fonctionnement du monde du travail. «*Le*

consultant McKinsey, explique-t-elle, a popularisé la répartition de l'horaire de travail en trois tranches de six heures. Un groupe de travail pourrait s'atteler à une étude de faisabilité de ce modèle.

Il convient aussi de réfléchir sérieusement à la concrétisation de la retraite flexible. Christiane Langenberger a de la peine à comprendre qu'on ait relevé l'âge de la retraite des femmes, alors que dès l'âge de 45 ans, tant les femmes que les hommes ont de la peine à retrouver du travail. «*Un peu d'imagination s'impose tout de même pour trouver des solutions réalistes au partage du travail*», s'exclame-t-elle.

Pour la conseillère nationale, il est important d'alimenter la dynamique de groupe amorcée à Berne par une large diffusion des résolutions acceptées en plénière. Le comité d'organisation du Congrès, confronté au demeurant à un déficit, compte faire d'une pierre deux coups, par la vente, largement diffusée du rapport sur le Congrès.

Il faudrait aussi, souhaite-t-elle, pouvoir provoquer une nouvelle rencontre de femmes, sous forme de séminaires de travail tous les cinq ou dix ans. Et refaire peut-être une session des femmes en 1998 pour marquer le 150^e anniversaire de la Constitution fédérale.

Anne-Marie Ley

Après le Congrès, les actes

Le SPAF (Syndicat des personnes actives au foyer à temps complet ou partiel) est passé des idées aux actes en envoyant à tous les présidents et présidentes des tribunaux de toutes les juridictions une lettre dans laquelle il les prie d'estimer de la façon la plus équitable possible la valeur du travail familial et domestique. Et ce, en particulier dans le calcul des dédommagements pour perte de soutien ou incapacité de travail suite à un accident (responsabilité civile), l'établissement des pensions en cas de divorce (droit de la famille) et le calcul des rentes invalidité (assurances sociales).

Le SPAF rappelle qu'il existe en Suisse des méthodes scientifiques pour déterminer la valeur monétaire du travail familial et domestique non-rémunéré. Ces méthodes appliquent au travail au foyer, les mêmes critères utilisés pour évaluer les postes et les salaires dans les entreprises et les administrations. Une de ces méthodes a été mise au point par le SPAF en collaboration avec le Service d'évaluation des fonctions de l'Etat de Genève, en 1994.

Lors du 5^e Congrès suisse des femmes, le syndicat avait animé un atelier et contribué à faire voter à l'unanimité la résolution suivante:

«*Dans le droit de la famille, les assurances sociales et le droit de la responsabilité civile, le travail familial et domestique doit être évalué de la même façon que le travail rémunéré.*»

Pour tout renseignement SPAF, Collège du Travail, rue des Maraîchers 11 1205 Genève, tél. 022/328 64 95